



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Absents : M. François VIVION

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Laurent CLEMENT

SOUS-PRÉFECTURE

21 OCT. 2019

Date de convocation :	Nombre de conseillers municipaux :	Vote :
20 septembre 2019	- en exercice : 11	- Pour : 0
Date d'affichage :	- présents : 10	- Contre : 10
20 septembre 2019	- votants : 10	- Abstention : 0

DELIBERATION 2019-66

Demande d'approbation du Scot Sud Vienne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil syndical du Syndicat Mixte SCoT Sud Vienne a arrêté le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Vienne comprenant les périmètres des Communautés de Communes de Vienne et Gartempe et du Civraisien en Poitou.

Le Conseil Municipal part d'un constat : les règles de l'urbanisme mises en place dans le cadre du SCoT freinent l'installation des familles en milieu rural et plus particulièrement les jeunes. La pérennité des commerces s'en trouve impacté ainsi que les autres activités artisanales et industrielles.

Il est exprimé qu'il y a une véritable incohérence dans l'organisation du schéma territorial à ce sujet et que cela contribuera à accentuer le problème de désertification de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité :**

- **de donner un avis défavorable** à l'arrêt du Projet du SCoT Sud-Vienne.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Xavier DIOT

Pour extrait conforme,

Le Maire

Xavier DIOT

